



SSTPRO – FORMATION À DISTANCE

Formation aux risques professionnels

Public concerné :

Tous nouveaux salariés d'une entreprise, changeant de poste ou de technique, des travailleurs liés à un contrat de travail temporaire ou après un arrêt de travail supérieur à 21 jours.

Prérequis :

Maîtrise des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul) et de l'utilisation de l'outil informatique.

Durée et organisation : 7 heures en e-learning

Cout : sur devis

Objectifs pédagogiques :

La formation porte sur l'acquisition, la mise à jour et le perfectionnement des connaissances dans les domaines électrique, chimique, activité physique, travail en hauteur, ambiance lumineuse, co-activité et les risques inhérents aux postes de travail

Appréhender les risques et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

Moyens pédagogiques et intervenants :

Formation distancielle répartie en 3 étapes : théorie (4 heures) , exercices de mise en application (2 heures 30) et évaluation finale (30 minutes). Accompagnement individualisé par téléphone ou/et mail d'un formateur professionnel en sécurité et gestes et postures.

Thèmes abordés :

Les différents risques:

- Electrique
- Incendie
- Chimique
- Activité physique et port de charge
- Travail en hauteur
- Ambiance lumineuse
- Co-activité et interdépendance des risques
- Analyse des autres risques

Analyse des risques à priori

Analyse des risques à posteriori

Accident de travail & maladie professionnelles

Mise en situation simulée

Jeux de rôle simulé

Les risques en vidéo

Validation des acquis :



SSTPRO – FORMATION À DISTANCE

Un test d'entrée en début de niveau aide l'apprenant à identifier ce qu'il a besoin d'apprendre.
Les cours, accompagnés d'instructions écrites ou orales utilisent des simulations démonstratives
Et alternent théorie et pratique permettant à l'apprenant d'être acteur de sa formation.
Les exercices et cas pratiques permettent un travail en autonomie totale et les questions
Constituent une préparation au test final qui reflète le contenu de tout le cours.
Une attestation de formation et de connexions seront remises au stagiaire en fin de formation
conformément à l'article L231-3-1 du code du travail..
